

Commentaires et Remarques sur le dossier du CDT-Yvelines

présenté à l'enquête publique

(Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay)

Si il est vrai que Le Chesnay n'est pas dans le CDT Yvelines il est indéniable que la ville est frontalière de Versailles et qu'elle fait partie de l'OIN de Saclay et de Versailles Grand Parc. Simple aparté : sur les plans fournis en annexe au CDT Le Chesnay appartient bien à l'emprise de l'EPPS !

La Santé et l'accès aux soins font partie intégrante de l'environnement des citoyens ainsi que tous les moyens de transports qui y contribuent.

Dans les documents du CDT Yvelines la seule référence aux établissements de santé et plus particulièrement aux établissements sanitaires de l'infra territoire Yvelines Sud dont dépendent, entre-autre, VGP, SQY et les autres, se trouve au § 2.2.1 p 42 et 43. Le Centre Hospitalier de Versailles (plus de 2 700 emplois ETP, donc bien plus en réalité) y est cité. En examinant leur localisation il y a prédominance forte d'établissements privés sur le territoire du CDT. Rien n'est envisagé dans le CDT pour permettre et faciliter un accès à ces établissements et plus particulièrement le CHV.

Nous constatons que le CDT concerne une partie non négligeable du bassin Yvelines Sud du Centre Hospitalier de Versailles et qu'une densification conséquente y est prévue (cf p 68-69-70).

Certes des projets à plus ou moins long terme de nouvelles infrastructures de transports sont prévus mais aucun ne desservira Le Chesnay où est situé le principal établissement Hospitalier du CHV, siège du SAMU 78 et d'un important Service des Urgences.

Les documents envisagent, à terme, 50 000 logements supplémentaires sur l'emprise du CDT Yvelines, mais combien d'habitants en plus en réalité ? Environ 125 000, sans compter ceux amenés par la densification des villes alentours.

A l'heure actuelle, 2 ans après l'ouverture des nouvelles urgences de l'Hôpital André Mignot ces dernières approchent la saturation avec environ 75 000 passages / an! Qu'en sera-t-il dans quelques années ?

Les accès à travers la ville du Chesnay sont obsolètes et rien actuellement dans le PLU n'est prévu pour permettre un éventuel remodelage des axes principaux et permettre ainsi des transports en site propre.

Le Chesnay n'étant pas doté de gare les seuls accès ferroviaires se font via celles de La Celle Saint Cloud, Vaucresson, Versailles RD (Ligne L) ou des autres gares de Versailles et sont tributaires des transports par Bus vue l'exiguïté des parcs de stationnements dans lesdites gares (lignes de Bus). La prolongation de la ligne T6 depuis Viroflay RD aurait également permis ce désenclavement et un



accès plus facile au Centre Hospitalier de Versailles et au Centre Commercial de Parly II (combien d'emplois sur 107 000 m²? et plus de 12 millions de visiteurs en 2013 alors que des extensions sont encore prévues sur le Centre Commercial).

L'accès au CHV, en provenance du Sud et Sud/Ouest (SQY, Trappes, Saint Cyr, ...) nécessite des correspondances multiples (train, Bus, ...).

Un Contrat de Développement Territorial se doit de prendre en compte l'ensemble des responsabilités de l'Etat sur le territoire concerné.

Le CHV, pour répondre à la demande croissante de soins des citoyens, a modernisé et modernise ses services et son offre mais cela a un coût et il est envisagé qu'il se défasse d'une partie de ses terrains non construits (les bijoux de famille).

Alors que le CDT prévoit une urbanisation plus importante et donc une augmentation de la population qui entraînera un afflux supplémentaire d'usagers à l'hôpital, ce dernier aura supprimé toute possibilité d'agrandissement de l'établissement permettant de les recevoir.

Il est donc impératif de mettre en place une commission complémentaire pour étudier la situation de l'offre de soins pour la santé publique des habitants du territoire et établir des dispositions à prendre afin d'anticiper les adaptations des moyens à mobiliser pour une population en croissance.

L'ensemble des établissements de santé est à modéliser, sans oublier les professionnels de la santé.

Plus généralement je suis parfaitement d'accord avec l'ensemble des contributions déjà produites dans le cadre de cette Enquête Publique et notamment les analyses faites par le SAVE.



Le Chesnay le 25 février 2015

Rémi CARLOZ

49, rue Molière 78150 Le Chesnay

Représentant des Usagers,

Administrateur du CHV,

Président de la Commission Spécialisée dans le domaine du Droit des Usagers (CSDU)

à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie IdF (CRSA)